



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Plan Particulier d'Intervention du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives
Centre de Valduc**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Conformément au décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005, le site du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives, Centre de Valduc, situé sur la commune de Salives fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention destiné à organiser la protection de la population en cas d'accident.

En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif à la consultation du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention de certaines installations, le projet est mis en consultation du public pendant un mois.

DUREE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} avril 2021 inclus en mairie de Salives

DEPOT DU DOSSIER et RECUEIL DES OBSERVATIONS

La Mairie de Salives où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit :

Mairie de Salives

Lundi de 8h00 à 13h00

Mardi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

ou sur rendez-vous au 03.80.75.64.09

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre de consultation du public déposé à cet effet en mairie de Salives. Les observations pourront également être adressées au préfet par courrier, (*Préfecture de la Côte d'Or - Direction des Sécurités – Bureau de la Défense et de la Sécurité – 53 rue de la Préfecture - 21000 Dijon*) ou par voie électronique (*pref-defense-protection-civile@cote-dor.gouv.fr*) avant la fin du délai de consultation du public.